



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 JANVIER 2017**

Numéro

DEL 2017.01.25/006

Le **mercredi 25 janvier 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : TRAVAUX 1

Objet : AMÉLIORATION ET SÉCURISATION DE L'ACCÈS À LA GARE DU TÉLÉPHÉRIQUE DU PROREL - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT SUITE À LA MODIFICATION DU PROJET.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation

Date : 18/01/2017

Affichage : 18/01/2017

Étaient Représentés :

DAERDEN Francine donne pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
AIGUIER Yvon donne pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard.
KHALIFA Daphné donne pouvoir à POYAU Aurélie.
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
MONIER Bruno donne pouvoir à MUHLACH Catherine.
DAZIN Florian donne pouvoir à GRYZKA Romain.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, MONIER Bruno, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marcel CIUPPA

Vu la délibération n°DEL 2016.27.01/005 du 27 janvier 2016, portant sur l'amélioration et la sécurisation de l'accès à la gare du téléphérique du Prorel ;

Rappel du projet :

La gare de départ du téléphérique du Prorel ne dispose pas de conditions d'accès satisfaisantes pour les cars.

Leurs arrêts sont exclusivement implantés sur l'avenue René Froger, ce qui contribue à son encombrement en période de vacances scolaires et les met parfois en difficulté dans la descente de l'avenue Froger sous la route nationale.

Partant de ce constat et souhaitant améliorer rapidement la circulation sur l'avenue René Froger, la commune de Briançon a prévu d'aménager l'accès à la gare du Prorel.

Le projet d'aménagement prévoit :

- L'élargissement de l'accès au parking du Prorel depuis l'avenue de Provence en aménageant deux voies (une pour les cars vers la dépose et une pour les véhicules légers souhaitant entrer dans le parking).
- L'aménagement d'une dépose voyageurs et d'une sortie sur l'avenue de Provence (pour la dépose uniquement)
- La création d'une liaison piétonne accessible entre la dépose et le départ des remontées mécaniques, notamment pour les scolaires.

Modifications apportées :

Les évolutions suivantes ont été apportées au projet en phase étude :

- Réalisation d'ouvrages de soutènements supplémentaires pour le maintien des voiries d'accès et pour soulager les infrastructures existantes du parking du Prorel
- Mise en place d'ouvrages supplémentaires favorisant l'accès aux personnes à mobilité réduite (éclairage, garde-corps, rampe PMR).
- Redimensionnement du mur de soutènement en enrochements maçonnés afin de permettre un éventuel aménagement ultérieur d'une sortie du parking au niveau du parking de la résidence « Le Signal du Prorel »
- Création d'une voie de sortie depuis le parking pour les véhicules de secours

Estimation :

Le montant actualisé des travaux, qui doivent débuter au printemps 2017 et durer 3 mois, est estimé à 350 000 euros hors taxe.

La RMBS est associée au financement de cet aménagement, dans la mesure où ce dernier contribuera à améliorer le fonctionnement du parking.

Le plan de financement s'établit désormais comme suit :

État DETR (40,00%)	140 000.00 € HT
Région (14,57%)	51 000.00 € HT
Ville (45,43%)	159 000.00 € HT
Total	350 000.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 31 JAN. 2017

TRANSMIS LE 31 JAN. 2017

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

AR PREFECTURE

005-210500237-20170125-DEL20170125006-DE
Regu le 31/01/2017

Blank lined area for text entry.